

**DEPARTEMENT DU LOT**  
**MAIRIE DE PARNAC**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 avril, à 18H30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc GASTAL Maire,

- ❖ **DATE DE CONVOCATION** 20/04/2023
- ❖ **Etaient présents** : GASTAL Gwladys, BOMPA Philippe, RIGAL Philippe, FREZABEU Philippe, DELCROS Alain, DESPRATS Patricia, SOULAYRES Mathieu, LEYMARIE Anne-Marie.
- ❖ **Etaient excusés ou absents** : SERIS Daniel, COUDERC Véronique,
- ❖ **Procurations** :
- ❖ **Secrétaire de séance** : GASTAL Gwladys.

**Objet : D.M N°1 – COMMUNE – Correction d'article comptable – Dotation des amortissements.**

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2023,*

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	6811	Dotation des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9 391.50

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 9 391.50

Marc GASTAL, le Maire

Gwladys GASTAL,  
La secrétaire de séance,

Caractère certifié exécutoire par l'envoi en préfecture,  
Publication ou notification en date du  
Le Maire,  
Marc GASTAL,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique « Télérecours » accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>